

<https://ujfp.org/spip.php?article3355>



Communiqué de l'UJFP suite à la décision du Tribunal Administratif d'interdire la manifestation de samedi 19



juillet

Date de mise en ligne : vendredi 18 juillet 2014

UJFP en action - Appels et manifestations -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

L'UJFP dénonce l'atteinte intolérable à la liberté d'expression que représente la volonté gouvernementale d'interdire les manifestations de solidarité avec la résistance du peuple palestinien. Les preuves sont maintenant à la disposition de tous que les incidents de la manifestation du 13 juillet rue de la Roquette ont été délibérément provoqués par les voyous de la Ligue de Défense Juive.

Que ce gouvernement en prenne argument pour limiter la liberté démocratique fondamentale de manifester est une dérive insupportable.

Avec plusieurs autres organisations, qui appelaient comme nous à la manifestation du 19 juillet, nous avons déposé un référé-liberté contre l'interdiction qui nous a été signifiée par la Préfecture de Paris.

Le tribunal administratif vient ce soir de rejeter notre recours. Nous ne nous satisfaisons pas de cette décision et dès demain nous participons à un appel devant le Conseil d'Etat.

Plusieurs organisations qui appelaient à cette manifestation annoncent qu'en tout état de cause elles maintiennent leur appel demain.

Dans l'état actuel de la situation, et dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat, ne sachant pas si les conditions sont réunies d'une manifestation assurant la sécurité de ses participants, l'UJFP réserve sa décision.

Dans tous les cas, elle sera partie prenante des manifestations de solidarité avec le peuple palestinien qui seront appelées dans les prochains jours avec ses partenaires associatifs, syndicaux et politiques.

Le Bureau National de l'UJFP,
le 18 juillet 2014